

DECLARATION D'INAPTITUDE A L'EPREUVE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

(concerne les candidats inscrits à un examen de la voie professionnelle)

- Pour une dispense totale d'épreuve
- Pour une inscription à l'épreuve adaptée

Valable pour l'épreuve d'éducation physique et sportive en contrôle en cours de formation et en contrôle ponctuel terminal.*

Je soussigné, docteur en médecine, _____

certifie avoir examiné Mme M (nom, prénom) : _____ né(e) le : _____

Etablissement de formation ou scolaire : _____ préparation de quel l'examen : _____

Passage de l'épreuve *: (cocher svp) Contrôle en Cours de Formation (C.C.F) – *certificat à transmettre à l'enseignant d'EPS*
 Contrôle Ponctuel Terminal – *certificat à joindre à la confirmation d'inscription et à transmettre à la DEC7 (cf adresse ci-dessous)*

Je constate ce jour que son état de santé entraîne (entourer les mentions utiles) :

Une inaptitude totale Définitive Temporaire durée : _____

Une inaptitude partielle Définitive Temporaire durée : _____

En conséquence, je demande (cocher la case) :

- la dispense totale** de participation aux épreuves d'éducation physique et sportive pour l'année scolaire.
- l'inscription à **l'épreuve adaptée en contrôle en cours de formation** proposée et organisée par l'établissement.*
- l'inscription à **une** des **activités adaptées ponctuelles terminales proposées par l'académie de RENNES** suivantes *

CAP	
<input type="checkbox"/>	Marche sportive de demi-fond
<input type="checkbox"/>	Natation sur le dos en durée

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	
<input type="checkbox"/>	Course de demi-fond (en fauteuil manuel)
<input type="checkbox"/>	Marche
<input type="checkbox"/>	Natation vitesse
<input type="checkbox"/>	Natation sauvetage
<input type="checkbox"/>	Natation en durée

cachet du médecin

*Toutes les demandes d'inaptitude de plus de 3 mois ou d'épreuves adaptées doivent être **obligatoirement validées par le médecin scolaire pour les candidats scolaires***

date :

signature du médecin :

*Les candidats scolaires ou apprentis sont évalués en contrôle en cours de formation : les épreuves sont organisées au sein des établissements de formation pendant l'année scolaire sur plusieurs dates. *Les Candidats apprentis en CFA non habilités CCF et individuels sont évalués en mode ponctuel terminal : les épreuves sont organisées par les services d'examen en dehors de l'établissement de formation et en fin d'année scolaire sur une date. Services des Examens Professionnels – DSDEN 3 allée du général Le Troadec CS 72506 – 56019 VANNES Cedex